



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

**43<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 8 novembre 2017, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 122 de l'ordre du jour (suite)

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

**M. Barros Melet** (Chili) (*parle en espagnol*) :

L'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et autres questions connexes compte parmi les points les plus importants à notre ordre du jour. Ce point mérite un examen tout particulier afin qu'on puisse parvenir à une solution qui rende légitimes, efficaces et transparents les travaux du Conseil de sécurité. La réforme du Conseil doit nous permettre de répondre aux défis à la paix et à la sécurité internationales en temps opportun, d'empêcher que des changements n'entravent ses méthodes de travail ou ne les freinent. Le récent processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et l'augmentation du nombre de débats publics du Conseil font qu'il est encore plus nécessaire que jamais d'atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne la question des catégories de membres du Conseil de sécurité, nous insistons sur la nécessité d'augmenter le nombre de ses membres – permanents et non permanents – afin qu'il puisse être un organe réellement représentatif, qui reflète les nouvelles réalités géopolitiques et examine de façon appropriée les situations inscrites à son ordre

du jour. Par ailleurs, nous saluons les progrès qui ont été enregistrés depuis la dernière réforme du Conseil.

Nous tenons toutefois à rappeler que l'augmentation du nombre de membres permanents ne signifie pas une extension du droit de veto. À ce propos, nous réaffirmons notre attachement au code de conduite limitant l'usage du droit veto, proposé par le Groupe responsabilité, cohérence et transparence, dont nous sommes un des membres, ainsi qu'à la déclaration politique franco-mexicaine, qui a reçu le soutien de plusieurs membres permanents. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à ces initiatives.

Le document sur les éléments de convergence issu des négociations intergouvernementales qui ont eu lieu dans le cadre de la soixante et onzième session (décision 71/553), auxquelles le Chili a participé, nous a fourni des orientations quant à la manière de faire avancer les négociations fondées sur un texte, lesquelles exigeront de la part des États Membres davantage de souplesse et d'ouverture.

À cet égard, nous remercions les Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie, les Ambassadeurs Ion Jinga et Mohamed Khaled Khiari, pour le travail qu'ils ont accompli en qualité de coprésidents des négociations intergouvernementales au cours de la précédente session. Nous souhaitons plein succès à leurs successeurs, les Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis, l'Ambassadeurs Kaha Imnadze et l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, et les invitons à rapprocher les positions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-37097(F)



Document adapté

Merci de recycler



dans la recherche d'un texte de négociation fondé sur les éléments de convergence qui se sont dégagés.

**M<sup>me</sup> French** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Les États-Unis se réjouissent à la perspective d'un nouveau cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Coprésidents, l'Ambassadrice Nusseibeh et l'Ambassadeur Imnadze, sur lesquels nous comptons pour orienter et superviser le processus de négociations intergouvernementales.

Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements aux Ambassadeurs Jinga et Khiari pour la manière dont ils ont coprésidé les négociations intergouvernementales l'année dernière. Leur rôle prépondérant dans l'élaboration d'un document de réflexion reflétant les positions sur la réforme du Conseil a encouragé nos efforts communs pour dégager des éléments de convergence. Les efforts déployés pour recenser les domaines où il est possible de rapprocher les points de vue des délégations est une étape logique pour dégager le large consensus indispensable pour mener à bien cette réforme. Nous remercions également les États Membres qui ont participé à l'élaboration de ce document, lequel nous offre une vue d'ensemble de l'état d'avancement des discussions au sein des négociations intergouvernementales.

Nous savons que, pour un grand nombre d'États Membres, les négociations intergouvernementales sur cette question durent depuis beaucoup trop longtemps, que trop peu a été accompli et que seules des négociations fondées sur un texte nous permettront de véritablement progresser sur ce sujet. Nous sommes également conscients que des divergences de vues existent quant à la manière dont les négociations doivent se dérouler et sur le texte qui doit en constituer la base. Les États-Unis restent ouverts à toutes discussions dans le cadre des négociations intergouvernementales, pourvu qu'elles nous permettent de dégager un large consensus indispensable pour nous accorder sur la réforme du Conseil. Mais quelle que soit l'orientation que prendront les négociations, nous devons veiller à ce qu'elles renforcent l'efficacité du Conseil de sécurité et nous permettent de mieux répondre aux problèmes pressants qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Pour que la réforme aboutisse, nos décisions doivent bénéficier du consensus le plus large possible. À cette fin, les États-Unis appuieront les propositions raisonnables tendant à une faible augmentation du nombre de membres permanents et non permanents

du Conseil. Toute réflexion visant à déterminer quels pays sont aptes à devenir membres permanents devra prendre en compte la capacité et la volonté de ces pays de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et leur aptitude à assumer les lourdes responsabilités qui incombent aux membres du Conseil de sécurité. Nous restons opposés à toute expansion ou modification du droit de veto.

Le Président de l'Assemblée générale et les Coprésidents peuvent compter sur l'appui des États-Unis alors que nous sommes à la recherche d'une solution d'ensemble bénéficiant du soutien le plus large possible des États Membres.

**M. Radomski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat annuel.

La Pologne se félicite vivement de la nomination de l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh des Émirats arabes unis et de l'Ambassadeur Kaha Imnadze de la Géorgie en tant que nouveaux coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je profite également de l'occasion pour remercier les deux précédents Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Ion Jinga de la Roumanie et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari de la Tunisie, pour le travail important qu'ils ont accompli et leur détermination à aplanir les divergences qui subsistent entre les États Membres.

Au moment où une nouvelle série de négociations internationales est sur le point de s'engager, j'aimerais réaffirmer le ferme appui de la Pologne au processus et partager avec l'Assemblée générale quelques observations sur les priorités à venir.

Le Conseil de sécurité est au cœur de l'ordre international. En tant que membre nouvellement élu, la Pologne est consciente de la complexité croissante de l'environnement international. Du fait de la multiplication des conflits et de leur nature transnationale, les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité revêtent encore plus d'importance.

Sur la base des domaines de convergence recensés dans le document de réflexion élaboré à la dernière session, nous sommes résolus à œuvrer à l'élargissement du Conseil de sécurité de façon qu'il reflète mieux les réalités du monde contemporain. Tous les groupes régionaux doivent pouvoir faire entendre leur voix dans les discussions et les décisions d'une importance

cruciale. C'est pourquoi nous appuyons la proposition visant à accorder un siège supplémentaire au Conseil de sécurité au Groupe des États d'Europe orientale, groupe dont le nombre de membres a le plus augmenté ces dernières décennies.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos discussions sur le droit de veto, la plus épineuse des questions, mais qui ne doit toutefois pas être éludée si on veut éviter toute politisation du veto. Le droit de veto implique une responsabilité immense, des vies humaines en dépendent. Toute initiative visant à garantir son application mesurée bénéficiera de notre appui.

Dernier point mais non des moindres, la Pologne estime que l'accès total et en toute transparence à l'information concernant le processus décisionnel du Conseil de sécurité est une condition préalable au retour de la confiance dans le droit international et un élément indispensable à la promotion de la participation de la communauté internationale au règlement des conflits par des moyens pacifiques.

Pour terminer, la Pologne renouvelle son appui sans faille au processus des négociations intergouvernementales. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de poursuivre le dialogue entre les États Membres si nous voulons atteindre notre objectif, à savoir permettre à l'Organisation de relever des défis toujours plus importants.

**M. Şen** (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/72/PV.41). J'aimerais ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous nous félicitons de votre engagement, Monsieur le Président, dans ce processus et nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadrice Nusseibeh et à l'Ambassadeur Imnadze dans leurs nouvelles fonctions de coprésidents. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite coopération avec eux. Nous exprimons également notre gratitude aux précédents Coprésidents, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de dégager des domaines de convergence en vue de parvenir à un consensus sur cette question importante.

La réforme du Conseil de sécurité est une question d'une importance mondiale, car elle aura une incidence directe sur la vie des générations actuelles et futures. Nous préconisons une réforme de principe importante qui aboutirait à un Conseil plus démocratique, plus représentatif, plus efficace, plus transparent et, surtout,

plus responsable. Seule une augmentation du nombre de membres élus au Conseil permettra d'atteindre cet objectif. Sa composition permanente et le mécanisme du veto expliquent clairement l'inaction du Conseil de sécurité, dont la situation doit être rectifiée, mais pas par un renforcement du nombre de membres permanents ou du mécanisme de veto. En effet, il ne nous paraît pas du tout évident que l'ajout de nouveaux membres permanents ou une expansion du droit de veto augmente la responsabilisation du Conseil.

Pour ceux qui aspirent à un mandat plus long au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous, le Groupe du consensus, proposons des sièges assorti d'un mandat d'une durée plus longue avec la possibilité pour leurs titulaires d'être réélus. Dans l'idéal, le droit de veto devrait être aboli. Rien ne justifie que certains membres du Conseil aient ce droit et d'autres non. À cet égard, nous soutenons les initiatives visant à limiter l'utilisation d'un vote négatif en cas d'atrocités de masse. Une représentation plus équitable des groupes régionaux et un système de roulement équitable, notamment des possibilités accrues pour les groupes sous-représentés, sont indispensables dans un Conseil réformé. Toutefois, les méthodes de travail et les relations avec l'Assemblée générale sont des questions tout aussi importantes, car elles déterminent les dynamiques du système au quotidien.

Ma délégation se réjouit à l'idée de participer de manière constructive aux prochaines négociations intergouvernementales afin de progresser sur les principes que je viens de mentionner, ce qui permettra de remédier aux carences du système actuel et de renforcer la légitimité du Conseil de sécurité.

**M. Mendoza García** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé une fois encore ce débat annuel sur la représentation et l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Nous souscrivons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/72/PV.41). Nous tenons à remercier les Ambassadeurs Ion Jinga et Mohamed Khaled Khiari, de la Roumanie et de la Tunisie, pour leur travail remarquable et le dévouement dont ils ont fait preuve au cours de la session précédente.

Nous saisissons également l'occasion qui nous est offerte pour saluer la nomination par vous-même, Monsieur le Président, des Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis, l'Ambassadeur

Kaha Imnadze et l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales. Nous leur adressons tous nos vœux de succès dans leur tâche. Ils pourront compter sur la pleine collaboration de mon pays au cours de la présente session de négociations.

Pour mon pays, le processus de réforme du Conseil de sécurité doit être conduit avec sérieux et responsabilité. Il nous offre la possibilité de faire de l'ONU une Organisation plus efficace et représentative, de lui permettre de répondre plus rapidement et de manière appropriée aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Cette nouvelle session nous offre à nouveau une occasion de faire preuve d'ambition, en nous donnant les moyens de rendre le Conseil plus responsable, transparent et ouvert à tous. Nous sommes convaincus que le moment est venu de décider d'une réforme qui permette d'être à la hauteur des enjeux géopolitiques internationaux actuels et des changements constants qui y sont associés, en mettant en relief les principes de la démocratie et de la représentation, qui ont été et continuent d'être les pierres angulaires de l'Organisation.

Telle est la base sur laquelle se fonde notre position, reflétée dans la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/72/PV.41), lequel propose une augmentation du nombre de sièges au Conseil de sécurité, mais seulement dans la catégorie des membres non permanents, avec la possibilité de disposer de sièges à plus long terme, d'être immédiatement réélus et de bénéficier d'une plus grande représentativité au niveau régional. De cette façon, le Groupe des États d'Afrique disposerait du plus grand nombre de sièges. Cela offrirait de plus larges possibilités de participation aux petits pays et aux petits États insulaires. Nous sommes convaincus de la nécessité de créer les conditions permettant à tous les États Membres de l'ONU d'avoir des chances égales de participer aux travaux du Conseil.

Dans le même ordre d'idée, nous ne saurions éluder la question du veto. Jusqu'à présent, l'usage du veto a sapé la crédibilité des décisions du Conseil et limité la responsabilité qui lui incombe de protéger les plus vulnérables, ainsi que son aptitude et son efficacité à garantir la paix et la sécurité au niveau mondial. Le Costa Rica a plaidé à de multiples reprises pour l'interdiction de l'usage du veto, en particulier dans les situations impliquant des violations du droit international humanitaire, des crimes contre l'humanité

ou un génocide, conformément au code de conduite proposé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, qui compte déjà 114 signataires et auquel nous renouvelons notre appui sans réserve. Nous appuyons également l'initiative franco-mexicaine. Pour toutes ces raisons, le Costa Rica estime que le privilège du veto ne doit pas être étendu à de nouveaux membres du Conseil, car il crée des inégalités, limite le processus décisionnel et constitue un facteur d'immobilité, avec les incidences négatives qui en découlent pour l'efficacité du Conseil.

En raison de ce qui précède, nous avons demandé respectueusement à plusieurs reprises à différents pays d'éviter d'avoir des positions tendant à augmenter la catégorie des membres permanents ayant droit de veto, car cela nous paraît contraire à l'appel à la démocratie, à l'alternance et à la transparence, que nous soutenons tous. C'est la raison pour laquelle nous invitons l'Assemblée à envisager une position intermédiaire qui nous permettrait de débattre enfin des points de convergence qui ont été d'ores et déjà recensés et sur lesquels nous pouvons – nous en sommes convaincus – nous appuyer.

L'exercice annuel des négociations intergouvernementales doit être, comme nous l'avons souligné précédemment, un exercice de souplesse, d'engagement et de recherche du consensus. Le Costa Rica est prêt à poursuivre le dialogue et à examiner les positions intermédiaires qui nous rapprochent, notre motivation principale étant de parvenir à un Conseil de sécurité vraiment représentatif et efficace dans l'accomplissement de ses tâches fondamentales en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous espérons parvenir ainsi à une Organisation plus efficace, qui réponde de façon appropriée aux enjeux mondiaux actuels et dont l'objectif fondamental soit le bien-être général de tous ses membres.

**M. Musayev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

Nous nous félicitons de la nomination des Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales et les assurons de notre plein appui. Nous remercions également leurs prédécesseurs,

les Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie, de leur contribution.

Il est évident que la communauté internationale doit réformer dans les meilleurs délais le Conseil de sécurité, étant donné les menaces et les défis auxquels le monde est actuellement confronté et les fonctions du Conseil de sécurité, auquel les États Membres ont confié la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'agir en leur nom, conformément à la Charte des Nations Unies. De l'avis général, le Conseil de sécurité doit être réformé afin de refléter les réalités du monde actuel et de veiller à ce qu'il soit transparent, efficace et comptable de son action.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé une réforme rapide du Conseil de sécurité, en tant qu'élément central de la réforme générale de l'Organisation, afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre. Nous notons les progrès graduels enregistrés dans les négociations intergouvernementales et la participation active des États Membres au processus, même s'il subsiste des divergences et des désaccords importants sur le fond. Le processus de négociation doit s'appuyer sur le travail déjà accompli, afin de renforcer les points de convergence et d'obtenir l'adhésion et l'appui politiques les plus larges possibles.

Les discussions qui ont eu lieu durant les sessions précédentes ont permis d'aboutir à des résultats importants, qui sont reflétés dans la dernière version des éléments communs et questions à examiner plus avant sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous espérons que ces résultats contribueront à faire avancer les négociations intergouvernementales et à parvenir à la réforme tant attendue du Conseil de sécurité.

L'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, tout en maintenant le fonctionnement efficace et opérationnel du Conseil de sécurité, permettrait de renforcer son autorité et sa légitimité, à condition que cet élargissement s'appuie sur une répartition géographique juste et équitable, prenant en compte la représentation équitable des pays en développement, y compris les petits États, ainsi que des régions et

des groupes non représentés ou sous-représentés, en particulier le Groupe des États d'Europe orientale. Nous appuyons l'augmentation et le renforcement du nombre de membres de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité.

La réforme du Conseil de sécurité doit aller de pair avec l'amélioration de ses méthodes de travail et de sa prise de décisions. Nous félicitons le Conseil de sécurité pour avoir adopté la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507), le 30 août dernier. Des efforts supplémentaires dans ce sens, notamment dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, seront nécessaires pour renforcer l'efficacité et la transparence du Conseil ainsi que ses échanges et dialogues avec les pays non membres du Conseil. Nous pensons que de tels efforts favoriseront également la réforme proprement dite du Conseil de sécurité. Beaucoup reste à faire dans ce domaine, et les raisons pour lesquelles le règlement intérieur actuel du Conseil est provisoire depuis des décennies se passent d'explication.

Il est important de donner à un plus grand nombre de Membres de l'ONU davantage de possibilités d'être entendus. Hormis les débats publics, les séances interactives officielles offrent également la possibilité de dialoguer avec les pays qui ne sont pas membres du Conseil. Nous notons avec satisfaction une évolution positive à cet égard. Le Conseil de sécurité doit adopter une démarche plus participative, les membres permanents et élus du Conseil assumant ensemble la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales.

Une autre question importante est la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil de sécurité. Il va sans dire que le fait que le Conseil de sécurité n'accorde pas l'attention voulue au mépris manifeste et à la mauvaise interprétation de ses résolutions contenant des exigences contraignantes ne peut constituer une pratique acceptable de ses méthodes de travail. Il n'est pas tolérable que les agressions armées contre des États souverains et l'occupation militaire de leurs territoires qui en résulte se poursuivent en dépit des résolutions du Conseil de sécurité. En ce qui concerne les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, il est essentiel que les deux organes s'acquittent de leurs fonctions respectives afin de maintenir l'équilibre et la complémentarité nécessaires, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner que la réforme du Conseil de sécurité doit être décidée par l'ensemble des Membres, dans le cadre de négociations

intergouvernementales transparentes et ouvertes à tous, et doit tenir compte des positions et des préoccupations de tous les États Membres. L'Azerbaïdjan entend vivement participer de manière constructive à ce processus.

**M. Duarte Lopes** (Portugal) (*parle en anglais*) : Dès l'abord, je tiens à rendre hommage aux Représentants permanents de la Tunisie et de la Roumanie pour la manière dont ils ont coprésidé les négociations intergouvernementales au cours de la soixante et onzième session. Je me réjouis également de la nomination des Coprésidents pour cette année, les Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis. Je leur adresse mes meilleurs vœux et leur exprime mon soutien face à la tâche complexe qui les attend.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Portugal estime qu'il doit s'agir d'un processus inclusif, transparent et global, ayant fait l'objet d'un large consensus, au-delà des deux-tiers des membres de l'Assemblée générale requis par la Charte des Nations Unies. Pour le Portugal, il importe que toute l'attention soit accordée à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents. Nous estimons que pour renforcer le caractère inclusif du Conseil sans compromettre son efficacité, l'augmentation du nombre de sièges pour de nouveaux membres permanents ne doit pas s'accompagner du droit de veto.

Nous pensons également que la création d'une catégorie supplémentaire, autre que celle existante des membres permanents et non permanents, ne contribuerait pas à l'efficacité du processus décisionnel. La réforme du Conseil de sécurité doit prévoir aussi une amélioration constante de ses méthodes de travail. Le Portugal a défendu ce principe en 2012, alors qu'il était membre non permanent du Conseil et Président du Groupe de travail sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que dans le cadre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

En tant qu'organe des Nations Unies assumant de grandes responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit être réformé afin de refléter les réalités du monde actuel. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a rappelé au cours du débat général de cette année (voir A/72/PV.8), le Portugal estime que le continent africain doit être dûment représenté dans les deux catégories, et en ce qui concerne les autres continents, le Brésil et l'Inde doivent être eux aussi représentés. Nous devons veiller également à ce que les pays de petite taille et de

taille moyenne puissent bénéficier de l'application du principe du roulement. Nous espérons que cet exercice sera l'occasion de nous concentrer sur ce qui peut nous réunir, de dégager de nouveaux terrains d'entente et de consentir des efforts supplémentaires pour parvenir à un consensus général.

Enfin, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour vos efforts et la manière dont vous dirigez le processus intergouvernemental. En ce qui nous concerne, soyez assuré que nous sommes prêts à continuer de participer de manière active et constructive à ce processus.

**M. Ntwaagae** (Bostwana) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée me joindre aux délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour la tenue de cette importante séance sur la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation vous félicite également d'avoir nommé les Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous les assurons du plein appui de la délégation botswanaise.

La tenue de cette séance au début de votre mandat témoigne de votre détermination à entamer les négociations intergouvernementales. Je félicite également les Coprésidents d'avoir accepté cette lourde responsabilité. Ils pourront compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation pour faire avancer les négociations sur cette très importante question, qui figure depuis longtemps déjà à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Botswana s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/72/PV.41).

Le Botswana réaffirme son attachement à la position africaine commune sur les réformes proposées du Conseil de sécurité, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, qui appelle, premièrement, à la pleine représentation de l'Afrique dans tous les organes de prise de décisions de l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, principal organe de décision chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, elle appelle à la pleine représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité, y compris à l'attribution d'au moins deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges attachés au statut de membre permanent, notamment le droit de

veto, et à l'attribution de cinq sièges non permanents. Nous sommes fermement convaincus que la réforme globale du Conseil de sécurité permettra au Conseil d'être plus inclusif, démocratique et représentatif de toutes les régions du monde, corrigeant ainsi l'injustice historique résultant de l'exclusion du continent africain de la catégorie des membres permanents, ainsi que de sa sous-représentation dans la catégorie des membres non permanents.

Comme les orateurs précédents l'ont souligné, les négociations intergouvernementales se sont prolongées en raison de la complexité des questions relatives aux catégories de membres, de la question du droit de veto, de la représentation régionale, de la taille d'un Conseil de sécurité élargi, des méthodes de travail du Conseil et des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous notons avec satisfaction que ces dernières années ont été marquées par une convergence de vues sur certaines des positions et propositions des États Membres et des groupes régionaux, et que la Position africaine commune continue de bénéficier d'un soutien transrégional de la part de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Il existe un large consensus quant au fait que la réforme du Conseil de sécurité doit refléter les réalités géopolitiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est également largement admis que les réformes permettront de renforcer la responsabilité, la transparence, la légitimité et l'efficacité du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'objectif visé est de garantir une représentation juste et équitable des petits, moyens et grands États. Cependant, il existe des divergences de vues sur l'ampleur, la portée et les modalités de l'élargissement du Conseil, ainsi que sur le maintien du droit de veto.

À cet égard, nous exhortons les Coprésidents des négociations intergouvernementales à tirer parti des progrès accomplis jusqu'à présent dans le processus de réforme. Pour faire progresser les négociations intergouvernementales, les États Membres devront continuer à appuyer sur les documents issus du processus durant les soixante-neuvième, soixante-dixième et soixante et onzième sessions de l'Assemblée générale. Il est également souhaitable, voire impératif, que les États Membres et les groupes régionaux adoptent des positions souples et constructives, susceptibles de contribuer à faire avancer les négociations intergouvernementales.

Par ces quelques remarques, j'ai tenu à réaffirmer l'attachement du Botswana à la décision 62/557 et aux

autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale visant à traiter la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité.

**M. Bessedik** (Algérie) (*parle en anglais*) :  
Tout d'abord, j'aimerais réitérer les remerciements qui vous ont été adressés, Monsieur le Président, par l'Ambassadrice Adikalie Foday Sumah de la Sierra Leone, Coordinatrice du Comité des Dix, au nom du Groupe des États d'Afrique, auxquels nous nous rallions, pour l'intérêt que vous portez à la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts déployés par les précédents Coprésidents des négociations intergouvernementales au cours de la session antérieure, les Ambassadeurs Mohamed Khaled Khiari et l'Ambassadeur Ion Jinga de la Tunisie et de la Roumanie. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Coprésidents, l'Ambassadeur Kaha Imnadze et l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis, auxquels nous apporterons notre plein appui pour la prochaine session des négociations intergouvernementales.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'engager une réforme d'ensemble du système des Nations Unies qui soit conforme aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, conformément à la décision 62/557, qui continue de constituer la base des négociations intergouvernementales. La réforme du Conseil de sécurité doit être globale et traiter de toutes les questions de fond relatives, entre autres, à la question de la composition, de la représentation régionale et du programme du Conseil, à ses méthodes de travail et à son processus décisionnel, y compris le droit de veto; cette réforme doit bénéficier de l'adhésion la plus large possible des États Membres. Nous insistons également sur l'importance fondamentale des liens entre les cinq groupes de négociation.

Nous souhaitons insister une nouvelle fois sur le fait que le document-cadre, distribué en juillet 2015 et reflétant toutes les différentes positions, doit rester la référence principale en ce qui concerne la poursuite des négociations intergouvernementales. En effet, ma délégation estime que nous ne pouvons pas débattre de la taille d'un Conseil de sécurité élargi sans examiner les catégories qui le composent, car un élargissement du Conseil dans les catégories de membres permanents et non permanents influera sans aucun doute sur sa taille.

De plus, la taille d'un Conseil élargi soulèvera sans aucun doute la question de la représentation régionale équitable. En d'autres termes, pour remédier au déséquilibre actuel au sein du Conseil de sécurité, nous devons augmenter sa taille et tenir compte de l'injustice historique de longue date à l'égard du continent africain. D'où la nécessité d'une réforme globale du Conseil de sécurité par opposition à une réforme intermédiaire du Conseil.

Dans le contexte international actuel, il est inacceptable que l'Afrique soit le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents et à être sous-représenté dans celle des membres non permanents du Conseil. Nous continuerons donc d'exiger l'attribution d'au moins deux sièges permanents à l'Afrique, avec toutes les prérogatives et privilèges attachés au statut de membre permanent, ainsi que de cinq sièges non permanents. La question de la sélection des représentants ne doit pas être instrumentalisée par certaines parties prenantes; il s'agit d'une décision souveraine relevant des États Membres africains. Je voudrais rappeler que l'Union africaine dispose de ses propres mécanismes compétents qui ont pour mandat de sélectionner les candidats pour servir dans des organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité d'améliorer les méthodes du Conseil de sécurité. En ce qui concerne les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil, nous réaffirmons que si une étroite coopération est nécessaire, chaque organe doit respecter ses mandats respectifs, tels que prévus par la Charte des Nations Unies, afin de maintenir l'équilibre et l'efficacité de l'action des Nations Unies.

Ma délégation regrette que le rapport élaboré à la session précédente sur les éléments de convergence et les questions à examiner plus avant ne reflète pas pleinement la position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation aurait souhaité que les Coprésidents soulignent que la position commune africaine a bénéficié d'un large consensus politique au cours des négociations intergouvernementales actuelles, raison pour laquelle notre continent devrait se voir attribuer des sièges dans les catégories de membres permanents et non permanents du Conseil. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Nous attendons également avec intérêt le document qui en sera issu et espérons pouvoir tirer parti des progrès accomplis jusqu'à présent.

En tant que membre du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes, nous sommes prêts à coopérer pleinement avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les nouveaux Coprésidents et l'ensemble des Membres de l'ONU, pour que le processus de négociations intergouvernementales débouche sur une réforme globale, comme stipulé dans la décision 62/557. Notre objectif est de parvenir à une représentation géographique équitable et à une augmentation de la composition du Conseil de sécurité, avec une expansion des deux catégories de membres, ce qui contribuerait à renforcer la légitimité de ses décisions aux yeux de l'ensemble des Membres et de l'opinion publique internationale.

Nous croyons en un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique et plus transparent, qui renforcera son autorité et son efficacité, afin de donner plus de transparence et plus de légitimité à ses débats. Pour ma délégation, les négociations intergouvernementales devraient être diffusées sur le Web, comme c'est désormais le cas pour les débats au sein du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela se félicite de la décision du Président de l'Assemblée générale de nommer les Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis Coprésidents des négociations intergouvernementales. Nous leur apporterons notre plein appui afin de contribuer à la réalisation de progrès tangibles sur cette question importante inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies. De même, nous exprimons notre reconnaissance aux Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie pour le travail qu'ils ont accompli dans le cadre des négociations intergouvernementales au cours de la dernière session.

La complexité des défis dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement socioéconomique et des droits de l'homme exige une Organisation renouvelée et renforcée qui soit en mesure d'apporter des réponses politiques appropriées, susceptibles d'aboutir à des solutions rapides et efficaces. La réforme globale du Conseil de sécurité constitue donc un des principaux axes de ce processus vis-à-vis duquel nous devons nous engager afin que nos efforts soient couronnés de succès.

Le Conseil de sécurité doit être plus représentatif, démocratique et transparent, en phase avec la situation mondiale actuelle.

Si les États Membres semblent s'accorder pleinement sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, cet objectif n'a toujours pas été atteint alors que ce point figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1994, soit plus de deux décennies. Nous sommes préoccupés par le fait qu'aucun progrès significatif n'a été réalisé sur la voie d'un accord sur cette question prioritaire. Le fait que les négociations piétinent sape la crédibilité du processus et soulève des doutes quant à la volonté de certains Membres de l'ONU de réformer le Conseil avec une vision axée sur les résultats concrets. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de réfléchir à ce qui a été accompli jusqu'à présent et d'appeler à une plus grande volonté politique. À cet égard, le Venezuela estime qu'après 20 ans de discussions, nous sommes à un stade suffisamment avancé pour appeler au lancement d'un processus de fond reposant sur un projet de texte de négociation afin de parvenir à des résultats tangibles.

En ce qui concerne la question d'une possible et indispensable augmentation du nombre de membres au Conseil de sécurité, nous sommes convaincus que le processus de réforme doit veiller à ce que les pays appartenant au monde en développement soient pris en compte, en particulier les pays d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie et du Moyen-Orient. Un Conseil de sécurité élargi doit prendre en considération les différentes réalités géographiques, politiques et culturelles, en particulier des pays en développement, en tenant compte de la nécessité de représenter les aspirations historiques de nos régions. Le Venezuela souhaiterait également que soit modifiée la Charte afin que les membres non permanents puissent être réélus pour une période ne pouvant excéder deux années consécutives.

Les incohérences qui subsistent dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité rendent impossible l'adoption de décisions qui permettraient une plus grande participation des États Membres aux discussions au sein du Conseil et feraient en sorte que leurs vues soient prises en compte dans le processus décisionnel. Il est pour le moins contradictoire qu'alors que la paix est une question qui concerne tous les Membres de l'Organisation, un examen public des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil soit parfois impossible du fait de la ferme opposition de certains membres permanents. Les séances publiques doivent être la règle

et non pas l'exception, comme cela a malheureusement été le cas.

De même, l'absence d'un règlement intérieur définitif et la discrétion avec laquelle cet organe agit conformément aux intérêts de certains membres permanents ont une incidence négative sur les méthodes de travail du Conseil. Voilà pourquoi nous préconisons l'adoption d'un règlement intérieur définitif de façon que le Conseil puisse agir de manière équitable, équilibrée et transparente.

Par ailleurs, nous ne saurions omettre de faire part de notre préoccupation face à l'usage abusif des sanctions, auxquelles on recourt parfois de manière précipitée et avec une intention politique contraire au règlement pacifique des conflits, dans des situations où nulle menace réelle ne pèse sur la paix et la sécurité internationales. C'est le cas dans près de 70 % des sanctions prises par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité contre des pays frères d'Afrique.

Si nous reconnaissons l'importance des sanctions en tant qu'instrument de dernier recours pour ramener la paix dans des situations de conflit, nous pensons que les moyens de règlement pacifique des différends doivent être privilégiés. De même, nous sommes d'avis que les sanctions doivent être limitées dans le temps, faire l'objet d'un examen périodique et que des critères clairs doivent être établis pour leur levée. Un pays ne peut être indéfiniment soumis à un régime de sanctions sans que l'on prenne en compte la manière dont l'État concerné coopère et sans consulter des experts.

Tout au long de son histoire, le mécanisme décisionnel du Conseil a été critiqué au motif qu'il allait à l'encontre du principe de l'égalité souveraine des États. Tout en reconnaissant que certains membres permanents ont utilisé leur droit de veto de manière responsable, nous devons admettre que ce droit de veto constitue parfois un obstacle au règlement de conflits de longue date, comme dans le cas de la Palestine, où les États-Unis ont utilisé le veto pour favoriser la Puissance occupante. Malheureusement, nous commémorons cette année le soixante-dixième anniversaire de la Nakba – l'expulsion des Palestiniens de leur terre – les 50 ans d'occupation de la Palestine et des hauteurs du Golan et les 10 ans de blocus de Gaza par Israël. Cette tragédie, qui résulte de la violation systématique du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, se poursuivra du fait du recours systématique au veto par les États-Unis

et de son soutien à la Puissance occupante, Israël, au sein du Conseil de sécurité.

Les États-Unis ne recourent donc pas seulement de manière abusive aux prérogatives attachées à leur statut de membre permanent, ils dénaturent les objectifs mêmes et la raison d'être du Conseil de sécurité. Au lieu d'être le garant de la paix mondiale et de contribuer au règlement pacifique des conflits, le Conseil est devenu le complice de l'occupation israélienne de la Palestine et un agent déstabilisateur du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Lorsque les États-Unis ne peuvent pas obtenir le soutien du Conseil de sécurité, ils agissent de façon unilatérale, comme ce fut le cas lors de l'agression militaire illégale contre l'Iraq, dont les peuples du Moyen-Orient subissent encore aujourd'hui les terribles conséquences.

Aujourd'hui, les États-Unis, dont la Représentante permanente a utilisé cette tribune pour transformer l'Assemblée générale en une farce politique, et a affirmé que bien que nous ayons voté à une écrasante majorité – 191 voix pour – le rejet du blocus criminel imposé à Cuba (résolution 72/4), cette décision historique de l'Assemblée générale était sans importance, cherchent à utiliser le Conseil de sécurité pour s'ingérer dans les affaires intérieures du Venezuela en recourant à toutes sortes d'astuces et de manipulations et à tous les types de processus parallèles et informels.

Tous les Membres de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité et les pays de notre région savent que le Venezuela ne représente pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Comme ils l'ont déclaré et démontré dans le passé, les Vénézuéliens résoudre eux-mêmes, de manière pacifique, leurs problèmes, et ils demandent qu'on respecte leur souveraineté et leur indépendance. Il ne doit plus y avoir d'ingérence nord-américaine dans nos affaires. Les agissements des États-Unis mettent au jour leurs véritables intentions, à savoir déstabiliser notre pays. L'Amérique latine et les Caraïbes constituent une zone de paix, et les États-Unis ne parviendront pas à nous faire basculer dans la violence et la guerre.

Le Conseil de sécurité ne saurait être utilisé d'une manière différente de l'idée qui a prévalu à sa création, à savoir la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il ne saurait être utilisé comme un instrument aux mains d'un membre permanent du Conseil de sécurité, en l'espèce, les États-Unis, pour satisfaire ses propres intérêts nationaux, notamment pour déstabiliser notre pays. Si de telles pratiques ne

cessent pas, la réforme du Conseil de sécurité ne sera d'aucune utilité.

Enfin, le Venezuela réaffirme son attachement à l'objectif partagé d'une réforme du Conseil de sécurité, sans porter atteinte à son objectif ni à sa nature, car il constitue une composante importante du renforcement de l'Organisation. L'Organisation ne sera renforcée et renouvelée que si on procède à une véritable réforme du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons pas avoir des organes, tels que le Conseil de sécurité, qui agissent en contradiction avec les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour la tenue de cette séance.

La réforme du Conseil de sécurité est un sujet important pour la crédibilité et le bon fonctionnement de l'ONU. Réformer le Conseil de sécurité est nécessaire afin de le rendre plus représentatif, efficace et transparent. C'est là un objectif qui nous tient à cœur et qui, je crois, est partagé par tous.

Ce n'est pas ici le lieu de répéter les positions de mon pays sur la substance de la réforme du Conseil. Ces positions sont bien connues. Elles sont reflétées dans le document distribué en 2015 par le Président Kutesa et dans les éléments de convergence distribués en 2016 et 2017 par les Présidents Lykketoft et Thomson. Je voudrais simplement souligner ici qu'il importe de renforcer la représentativité du Conseil, en réservant la place qui leur revient aux pays d'Afrique notamment, et d'assurer une participation effective des États Membres de petite taille et de taille moyenne dans les travaux d'un Conseil élargi. Vu l'inclusion croissante des organisations régionales dans le travail du Conseil de sécurité, nous sommes aussi d'avis que nous devrions mieux prendre en compte cet aspect dans nos réflexions sur la réforme du Conseil.

Au cours des dernières années, des progrès ont été accomplis. Il faut continuer sur cette base. Qu'il me soit permis de réitérer en particulier nos remerciements aux collègues de la Roumanie et de la Tunisie, et avant eux du Luxembourg, pour la façon impartiale, efficace et transparente dont ils ont présidé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours des dernières sessions de l'Assemblée générale. Nous espérons que les éléments de convergence substantiels identifiés la session passée seront utiles pour la suite des négociations, et qu'ils seront une

source d'inspiration pour continuer de rapprocher nos positions à l'avenir en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité.

Je tiens à féliciter nos collègues, les Représentants permanents de la Géorgie et des Émirats arabes unis, l'Ambassadeur Kaha Imnadze et l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, pour leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales lors de la présente session.

Pour avancer, chacun doit y mettre du sien. La Belgique est convaincue que si les États Membres s'engagent et négocient de bonne foi, le Conseil de sécurité peut être réformé. Je peux assurer l'Assemblée que mon pays continuera à s'engager activement dans les négociations. Les Coprésidents et vous-même, Monsieur le Président, pouvez compter sur notre plein soutien.

**M. Abulhasan** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, pour la lettre adressée aux États Membres, en date du 30 octobre 2017, qui souligne votre détermination à faire avancer les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil.

Nous nous félicitons également de la nomination de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie, et de M<sup>me</sup> Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, en tant que coprésidents. Qu'ils soient assurés de notre plein appui à la tête des négociations intergouvernementales à la présente session, qui revêt une grande importance, tout comme les sessions précédentes.

Vingt-quatre ans se sont écoulés depuis qu'ont débuté nos discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Plusieurs initiatives régionales et internationales ont été lancées portant sur les éléments de la réforme, tels qu'ils figurent dans la décision 62/557. La dynamique ainsi créée nous a permis de progresser sur les propositions avancées dans le cadre des négociations intergouvernementales. Néanmoins, des points d'achoppement subsistent. Il n'existe pas de volonté politique suffisante pour rapprocher nos points de vue et parvenir à notre objectif commun, en particulier de la part des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Le nombre croissant de défis au niveau international doit nous inciter à poursuivre les négociations et à privilégier l'action collective. Par conséquent, toutes les propositions visant à élargir et réformer le Conseil de sécurité doivent faire l'objet d'un

consensus général ou, à tout le moins, d'un consensus le plus large possible.

La position du Koweït sur la réforme du Conseil de sécurité est inchangée depuis de nombreuses années. Elle repose sur les principes fondamentaux suivants.

Premièrement, la question de la réforme du Conseil de sécurité doit s'inscrire dans une perspective globale, laquelle nous permettra de poursuivre le processus de réforme de toutes les entités de l'ONU et d'apporter plus de complémentarité et d'équilibre aux travaux de l'Organisation. Nous devrions également nous pencher sur la question du renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et d'autres organismes et institutions des Nations Unies sans empiéter sur les prérogatives d'organes tels que l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social. Le rôle du Conseil de sécurité doit se limiter au mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, toute proposition de réforme du Conseil de sécurité doit s'appuyer sur la conviction commune que cet organe doit être plus représentatif des États Membres et refléter la réalité internationale, qui a beaucoup changé depuis la création de l'ONU en 1945.

Troisièmement, nous devons poursuivre également nos efforts en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité en veillant à plus de transparence et d'efficacité dans ses travaux.

Quatrièmement, toute augmentation du nombre de sièges au Conseil de sécurité doit permettre aux petits pays d'être représentés au Conseil de sécurité et de participer à ses travaux. Il importe par conséquent de prendre en compte le souhait des pays arabes et musulmans d'être représentés en fonction de leur importance et de leur aptitude à défendre les objectifs inscrits dans la Charte. Nous appuyons donc avec fermeté la position des États arabes, qui revendiquent une représentation arabe permanente avec des prérogatives analogues à celles de autres membres permanents. Dans le cadre d'un élargissement du Conseil de sécurité, nous voudrions également une représentation arabe appropriée dans la catégorie des membres non permanents.

Nous sommes convaincus que les négociations intergouvernementales constituent l'enceinte idoine pour parvenir à un accord sur l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, conformément à sa décision 62/557, qui a fixé le cadre de ces négociations.

Pour terminer, mon pays souhaite insister sur le fait que tout progrès dans le processus de réforme requerra patience et souplesse d'esprit, et que toute mesure ne découlant pas d'un consensus entre les États Membres risque de constituer un obstacle pour l'Organisation et d'entamer la crédibilité des négociations.

**M. Imnadze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Au nom de la Coprésidente, Représentante permanente des Émirats arabes unis, M<sup>me</sup> Lana Zaki Nusseibeh, et en mon nom propre, qu'il me soit permis d'exprimer mes sincères remerciements pour nous avoir confié la tâche importante de faciliter les négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. C'est en effet un honneur et un privilège que d'avoir la possibilité de contribuer à un processus si essentiel pour le renforcement de notre Organisation.

Les négociations intergouvernementales ont beaucoup progressé et il serait naïf de sous-estimer la complexité du sujet qui nous occupe. Cependant, au fil des années, certains éléments de convergence ont été recensés, et nous convenons tous que les débats portant sur la réforme sont d'une importance capitale pour une Organisation plus forte et plus efficace aujourd'hui. La réforme du Conseil de sécurité est avant tout un processus dirigé par les États Membres. Par conséquent, après le retour de l'Ambassadrice Nusseibeh à New York, nous allons travailler avec l'ensemble des États Membres et les différents groupes de manière transparente et inclusive afin de garantir un processus crédible visant à combler les lacunes. Tout au long de ce processus, nous solliciterons les conseils avisés des États Membres. Nous devons tous regarder vers l'avenir, nous concentrer non seulement sur les positions qui ont déjà été exprimées et qui sont bien connues, mais aussi sur la façon de progresser de manière significative.

J'aimerais, enfin, remercier nos prédécesseurs et collègues, les Ambassadeurs Ion Jinga de la Roumanie et Mohamed Khaled Khiari de la Tunisie, ainsi que tous ceux qui les ont précédés, pour le travail important qu'ils ont accompli pour promouvoir la cause de la réforme du Conseil de sécurité. Je voudrais à nouveau remercier tous les orateurs de leurs aimables paroles et du soutien qu'ils ont exprimé aux Coprésidents,

l'Ambassadrice Nusseibeh et moi-même. Comme le Président de l'Assemblée générale l'a déclaré hier, nous tous avons entre nos mains les clefs du changement (voir A/72/PV.41).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Aung** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je m'exprime dans l'exercice du droit de réponse pour réagir à la déclaration du représentant du Liechtenstein (voir A/72/PV.41).

Nous sommes réunis ici pour examiner une question importante portant sur la réforme du Conseil de sécurité. Cela fait près de 40 ans que le processus de réforme du Conseil a été engagé, pourtant nous ne sommes toujours pas parvenus à un accord sur une réforme réelle et viable. Cela montre à quel point il importe d'accorder toute l'attention nécessaire à cette question et d'éviter toute politisation si l'on veut que cette réforme soit couronnée de succès. Au cours du débat, de nombreuses délégations ont rappelé cet impératif. Pour parvenir à une réforme sérieuse et réussie, il importe que les délégations qui cherchent à exploiter cette question importante à des fins politiques changent d'état d'esprit. Ce changement d'état d'esprit permettra aux États Membres de procéder à une réforme sérieuse du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

#### **Programme de travail**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que l'examen du point 131 de l'ordre du jour, « Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro », qui devait avoir lieu le mardi 14 novembre, est reporté à une date ultérieure, qui sera annoncée.

*La séance est levée à 11 h 15.*